



MAIRIE  
DE  
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES  
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42  
Télécopie : 04 90 43 90 33

## COMPTE RENDU

### Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 18h00 en mairie

**Présents :** Laurie PONS, Sylvie GREGOIRE, Florence de CAMARET, Virginie SERVAN-SCHREIBER, Thibault KHEROAS, Sophie LAFFORGUE.

**Procuration :** Jean-Christophe AUDIBET a donné procuration à Florence de CAMARET.

**Absents :** Muriel ANDRES, Ghislain SABATIER.

**Présidente de Séance :**

Laurie PONS

**Secrétaire de séance :**

Florence de CAMARET

Ouverture de la séance à 18H10

**Ordre du jour**

**Election du Président de séance.**

**Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

**Ajout** à l'ordre du jour de la délibération n°20/2024 relative au fonds de concours d'ACCM.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Retrait** de l'ordre du jour de la délibération n°17/2024 relative au marché public pour la désimperméabilisation de la cour d'école.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

<b>1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2024</b>
---

Pas de question ni observation

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 2) Délibération 16/2024 : Avis sur le projet de 3<sup>ème</sup> PLH d'ACCM

Le projet du 3<sup>ème</sup> Plan Local de l'Habitat de l'ACCM pour la période 2025-2030 est présenté à l'ensemble des membres.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 3) Délibération 18/2024 : Désignation des délégués du CNAS

Laurie PONS, maire de la commune, est désignée en tant que délégué élu au CNAS (Comité National d'Action Social) pour le mandat 2020-2026.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 4) Délibération 19/2024 : Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Il est proposé de majorer le taux de 50% concernant la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 5) Délibération 20/2024 : Fonds de concours suite au Pacte financier et fiscal ACCM

ACCM met en place un pacte financier et fiscal pour contribuer aux projets non subventionnés des 6 communes membres de l'agglomération.

L'enveloppe budgétaire prévue pour l'ensemble des communes est fixée comme suit :

Commune	Fonds de concours 2024	Fonds de concours 2024-2026
ARLES	250 000	750 000
BOULBON	20 000	60 000
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	10 000	30 000
LES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	40 000	120 000
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	90 000	270 000
TARASCON	90 000	270 000
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>1 500 000</b>

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Points divers :**

- Faire un courrier de relance à M.Coineau Bernard concernant l'installation illégale du mobil home sur son terrain.
- Nettoyage des fossés comblés situés sur le chemin de Tamagnon et sur la Lône. Faire intervenir un prestataire pour couper les cannes qui empiètent sur le domaine public.
- Vérifier les contrats d'assurance concernant la responsabilité civile pour les lâchers de Taureaux.

Clôture de la séance à 19h25.